

Guyancourt, le 16 juillet 2018



Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA
Mesdames et Messieurs les directeurs d'ERPD
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles
Mesdames et Messieurs les professeurs du 2nd degré du département des Yvelines

DPE1D

Chef de Division :
Xavier CONTOUX

DP3 – Mouvement
Affaire suivie par
Catherine CERCUS
Brigitte GREFFE
Téléphones
01.39.23.60.63
01.39.23.60.71
Télécopie
01.39.23.62.99
ce.ia78.dp3mouv
@ac-versailles.fr

Note n° 2017-2018-DP3-38
2018-DSDEN78-19
Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-
en-Yvelines cedex

Accueil du public
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
01 39 23 60 00
Horaires d'ouvertures :
8h30-12h15
13h15-17h00



www.ac-versailles.fr/dsden78/

Objet : Appel à candidatures – Poste de chargé(e) de mission en éducation prioritaire

Références : Note n°2017-2018-DP3 du 19 février 2018 relative au mouvement intra départemental

P.J. : - Fiche de poste ouvert au recrutement

Je vous informe du recrutement d'un enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré pour le poste de chargé(e) de mission en éducation prioritaire déclaré vacant à la rentrée scolaire 2018. Vous trouverez en pièce jointe la fiche de poste correspondante.

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront faire acte de candidature sous la forme d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae qui devront parvenir, sous couvert de leur supérieur hiérarchique pour avis, pour le **13 septembre 2018, délai de rigueur** :

par mail à ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines
service DP3 mouvement

Les demandes qui seront adressées après cette date ne seront pas examinées compte tenu du calendrier scolaire.

Les candidat(e)s seront convoqué(e)s à partir de la deuxième quinzaine de septembre, devant une commission chargée d'évaluer l'aptitude à la prise de fonction sur le poste.

Serge CLEMENT

**Le présent document
comporte :**

Note	1 page
Annexes	2 pages
Total	3 pages